



Adhésion UAC Kid'S :
(de 8 à 15 ans en 2025)

Renouvellement saison précédente 70 €
Adhésion 80 €

Règlement : par chèque à l'ordre de l'Union Athlétique des Couleurs ou par virement (banque CIC) :
IBAN : FR76 1009 6183 2600 0231 4540 158 Indiquez en objet du virement : Inscription, votre nom
BIC : CMCIFRPP Prénom et celui de l'enfant pour les kid's

Si vous souhaitez une chasuble Haute visibilité à 11 euros floquée UAC, cochez cette case

Entourez la taille souhaitée : 2 Tailles adultes : SM Ou LXL ou 2 Tailles enfant : 7-9 ans Ou 10-12 ans

Indiquez la somme totale payée :euros par CHEQUE OU par VIREMENT (entourez)

Identité de l'adhérent :

Nouvel adhérent, merci de coller une photo ici :

NOM : Prénom :

Sexe : Date de naissance :

Photo

Adresse postale :

E-MAIL :

Tel Portable :

Représentant légal : NOM :

Prénom :

E-MAIL :

Tel Portable :

Document Médical : *vous devez fournir une attestation de non contre-indication la course à pied. Vous avez le choix parmi les documents suivants :*

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition et en entraînement et daté de moins de 1 an à la date d'adhésion. Un modèle vous est fourni sur demande
- Une attestation (modèle ci-joint) suite à l'auto-remplissage du questionnaire de santé conforme à l'article A231-3 du code du sport, annexe II-23. Un modèle vous est fourni sur demande

Equipements :

Une gourde d'eau, une tenue de sport adaptée : short/survêtement et baskets, un vêtement haute visibilité avec bandes réfléchissantes type gilet jaune sont obligatoire. Toute personne n'ayant pas son gilet / chasuble ne pourra pas participer à la séance sur la voie publique. Une lampe frontale est obligatoire en nocturne.



Assurances :

L'Association UAC a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de GROUPAMA couvrant les dommages corporels auxquels sont exposés les adhérents à la pratique de l'athlétisme pendant les entraînements.

Droit à l'image :

Les adhérents cèdent leur droit à l'image à l'association dans le cadre d'une utilisation non commerciale pour des supports internes à l'UAC et sur les réseaux sociaux sur le thème de la course à pied sauf indication contraire de leur part à mentionner ci-dessous vers l'encart signature. Loi informatique et libertés : (loi du 6 janvier 1978). Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations notées sur sa fiche.

Comportement :

Les adhérents adoptent un comportement en adéquation avec la course à pied et respectent la réglementation applicable aux piétons : ne pas se mettre en danger sur la voie publique, emprunter les voies pour les piétons, les passages piétons et les trottoirs. L'adhérent mineur ne peut pas partir avant la fin de la séance sauf si une personne ayant autorité vient le chercher. En cas d'arrêt pendant la séance, le coach / référent de la séance doit être averti.

Fin de séances :

Le club a la responsabilité des enfants. Lors des fins de séances les parents doivent s'annoncer auprès du coach référent afin que les enfants puissent quitter la séance en toute sécurité. Si le parent autorise son enfant à quitter seul la séance, merci de l'indiquer en signant ici :

J'atteste avoir pris connaissance et approuver les éléments ci-dessus - **DATE** :

Signature d'un représentant légal :

Signature de l'adhérent :